



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h 00, le 19 décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENTE : Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 20 h 13.

RÉS.30.12.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.31.12.22

RÈGLEMENT NO. 318-2022 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le maire procède à la lecture du Règlement numéro 318-2022 visant l'adoption du Budget municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de Règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 318-2022 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 318-2022 concernant le BUDGET MUNICIPAL DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 318-2022** soit et est inscrit dans le **Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.32.12.22

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2023-2024-2025 DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

Le maire procède à la lecture du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Ville de Cap-Chat et y donne les explications requises.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**, pour un montant total de **7 463 814. \$**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions en provenance de l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 38 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

**MARCEL SOUCY
MAIRE**

**YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**